

9200-B Adhésif Époxy Structurel (Partie B) MG Chemicals Ltd - FRA

Version Num: A-3.00

Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: 14/01/2022 Date d'impression: 14/01/2022 L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	9200-B	
Synonymes		
Autres moyens d'identification		

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	durcisseur d'adhésif
Utilisations déconseillées	Sans Objet

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	MG Chemicals Ltd - FRA	MG Chemicals (Head office)
Adresse	Level 2, Vision Exchange Building, Territorials Street, Zone 1, Central Business District Birkirkara CBD 1070 Malta	9347 - 193 Street Surrey V4N 4E7 British Columbia Canada
Téléphone	Pas Disponible	+(1) 800-201-8822
Fax	Pas Disponible	+(1) 800-708-9888
Site Internet	Pas Disponible	www.mgchemicals.com
Courriel	sales@mgchemicals.com	Info@mgchemicals.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	Verisk 3E (Code d'accès: 335388)
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+(1) 760 476 3961
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]	H411 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2, H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H361 - TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION Catégorie 2, H317 - Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger









Mention d'avertissement Da

Dange

Déclaration(s) sur les risques

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		
H318 Provoque des lésions oculaires graves.			
H315	Provoque une irritation cutanée.		
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus		
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.		

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P261	Éviter de respirer les brouillards/ vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Déclarations de Sécurité: Réponse

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.		
P308+P313	P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin		
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/secouriste		
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.		
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.		
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.		
P391	Recueillir le produit répandu		

Déclarations de Sécurité: Stockage

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.

2.3. Autres dangers

L'ingestion peut provoquer d'importants dommages sur la santé*.

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Une exposition peut provoquer des effets irréversibles*.

REACh - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression du SDS.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Caractéristiques nanométrique particules
1.68683-29-4 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.non disponible	32	Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-{[2-(pipérazin- 1-yl)éthyl]carbamoyl)propyle	Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4; H332 [1]	Pas Disponible
1.7727-43-7 2.231-784-4 3.Pas Disponible 4.non disponible	30	sulfate-de-baryum	Sans Objet	Pas Disponible
1.68410-23-1 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.non disponible	24	Produits de réaction de dimères d'acides gras en C18 insaturés avec des polyéthylènepolyamines	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires); H315, H318, H335 [1]	Pas Disponible
1.68082-29-1 2.500-191-5 3.Pas Disponible 4.non disponible	7	Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N.N'-bis(2- aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	Toxicité aiguë (par voie orale) et toxicité aiguë (par inhalation), catégorie de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Sensibilisation respiratoire, catégories de danger 1, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2; H302+H332, H315, H318, H317, H334, H411 [1]	Pas Disponible
1.112-24-3 2.203-950-6 3.612-059-00-5 4.non disponible	2	3.6-diazaoctane-éthylènediamine: triéthylènetétramine	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 1B, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3;	Pas Disponible

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Caractéristiques nanométrique particules
			H312, H314, H317, H412 ^[2]	
1.140-31-8 2.205-411-0 3.612-105-00-4 4.non disponible	2	2-pipérazin-1-yléthylamine	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 1B, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3; H302, H312, H314, H317, H412 [2]	Pas Disponible
Lége		1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne		

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux: Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau: Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible). Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	 En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.
Ingestion	 Donnez un verre d'eau immédiatement. Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin. Pour des conseils, contacter le Centre Anti-Poison ou un docteur.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement

- Les signes et symptômes d'un empoisonnement aigu aux cyanures sont une hypoxie cellulaire et sont souvent non-spécifiques.
- ▶ Une cyanose peut être le diagnostique final.
- Une bradycardie, un patient hypersensible suggèrent un empoissonnement spécifique si une dépression cardiovasculaire et du système nerveux central apparaît.
- Lune attention immédiate doit être portée pour assister la ventilation, l'administration d'oxygène à 100 %, l'insertion d'intraveineuses et la mise en place d'une surveillance cardiaque.
- ▶ Obtenir un gaz sanguin artériel immédiatement et corriger les acidoses métaboliques importantes (pH en dessous de 7.15).
- Les patients moyennement symptomatiques nécessitent généralement seulement des soins de support. Les nitrites ne devraient pas être donnés de manière imprécise dans tous les cas d'empoissonnement modéré ou grave, ils doivent être administrés en conjonction avec du thiosulfate. Comme mesure temporaire, fournir des perles de nitrite d'amyle (0.2 ml inhalé pendant 30 secondes par minute) jusqu'à ce que les intraveineuses pour le nitrite de sodium soient installées. 10 ml d'une solution à 3 % sont administrés pendant une durée de 4 minutes afin de produire 20 % de méthémoglobine chez les adultes. Suivi directement par 50 ml d'une solution de 25 % de thiosulfate de sodium, à la même vitesse, IV. Si les symptômes réapparaissent ou persistent dans les 1/2 1 heure, répéter le nitrite et le thiosulfate à 50 % de la dose initiale. Comme le mode d'action implique une conversion métabolique du thiosulfate en thiocyanate, une défaillance rénale peut augmenter la toxicité du thiocyanate.
- Le bleu de méthylène n'est pas un antidote.

[Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]

Si une intervention avec du nitrite d'amyle est pratiquée, alors le Kits de Traitement Médical doit contenir les suivants:

- ▶ Une boite contenant une douzaine d'ampoules de nitrite d'amyle.
- ▶ Deux ampoules stériles de solution de nitrite de sodium (10 ml d'une solution à 3 % pour chacune)
- ▶ Deux ampoules stériles de thiosulfate de sodium (50 ml d'une solution à 25 % chacune)
- Une seringue stérile de 10 ml Une seringue stérile de 50 ml. Deux aiguilles stériles pour intraveineuse. Un garrot.
- ▶ Une douzaine de pansements de gaze.
- Des gants en latex.
- ▶ Un sac 'Risque biologique' pour un traitement des équipements souillés/contaminés.
- ▶ Un lot d'instructions sur les cyanures sur les premiers soins et les traitements médicaux
- Remarques sur l'utilisation du nitrite d'amyle (AN) :
- AN est très volatile et inflammable ne pas fumer ou utiliser proche d'une source d'allumage.
- En cas de traitement du patient dans une zone venteuse ou aérée, fournir un abri ou une protection (chemise, murs, cylindres, mains en forme de coupe, etc.) afin d'éviter que les vapeurs de nitrite d'amyle de partent au loin. Conserver l'ampoule entre le vent et le nez l'objectif de faire pénétrer le nitrite d'amyle dans les poumons du patient.
- Les sauveteurs doivent éviter d'inhaler du AN pour éviter des vertiges et perdre de leurs compétences.
- F Allonge le patient. Du au fait que l'AN dilate des vaisseaux sanguins et diminue la pression artérielle, le coucher aidera le patient à demeurer conscient.
- NE PAS utiliser en excès une utilisation excessive peut mettre le patient en état de choc. Une expérience dans les usines de DuPont n'a pas montrée d'effets secondaires d'un traitement avec du nitrite d'amyle.

REMARQUES ADDITIONNELLES:

Les principales procédures médicales de traitement peuvent varier e.g. Les E.U. (La méthode FDA est recommandée par DuPont) utilise le nitrite d'amyle comme un générateur de méthémoglobine, suivi par un traitement avec du nitrite de sodium puis du thiosulfate de sodium.

MODES D'ACTION : Le nitrite d'amyle (AN) réagit avec l'hémoglobine (HB) pour former environ 5% de méthémoglobine (MHB). Le nitrite de sodium (NaNO2) réagit avec l'hémoglobine pour former approximativement 20-30 % de méthémoglobine. La méthémoglobine attire les ions de cyanures (CN) des tissus et les attache à eux et devient de la cyanmethémoglobine (CNMHB). Les thiosulfate de sodium (Na2S2O3) convertie la cyanmethémoglobine en thiocyanate (HSCN) qui est traité par les reins. i.e. AN + HB = MHB NaNO2 + HB = MHB CN + MHB = CNMHB Na2S2O3 + CNMHB + O2 = HSCN

- L'administration des sels d'antidote en solution saline normale par intraveineuse, Lait de Ringers ou autre fluide IV disponible.
- La pratique européenne peut utiliser du 4-diméthylaminophénol (DMAP) comme générateur de methémoglobine. De même, de l'hydroxycobalamine (Vitamine B12a) est utilisée. L'hydroxycobalamine fonctionne en réagissant avec le cyanure pour former de la cyanocobalamine (Vitamine B12) qui est excrétée dans les urines.

Les procédures de sécurité du travail européennes et australiennes proposent de l'acide édétique dicobalte (Kelocyanor) comme antidote. Celui-ci agit en chélateur sur le cyanure pour former du cobaltcyanure qui est excrété dans les urines. Dans tous les cas, une thérapie hyperbare peut augmenter l'efficacité du kit antidote de cyanure.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- ► Moussa
- ► Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone.
- ▶ Eau pulvérisée En cas de feux majeurs uniquement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu

Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter

5.3. Conseils aux pompiers

o.o. oonsens aax pompiers	
Lutte Incendie	 Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire. Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. Eviter de répandre l'eau sur les flaques de liquide. NE PAS approcher des containers suspectés être chauds. Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé. Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu.
Risque D'Incendie/Explosion	 Combustible. Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme. Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers. Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). Les vapeurs contenant des produits combustibles peuvent être explosifs. Les produits de combustion comprennent: dioxyde de carbone (CO2) oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre (SOx) oxydes de soufre (SOx) oxydes de métal d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	Risque environnemental - contient des éclaboussures. Nettoyez tout de suite tous les écoulements. Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. Contenez et absorbez le liquide avec du sable, de la terre, du matériel inerte ou de la vermiculite. Essuyez. Mettez dans un récipient adéquat pour les déchets et scellé.
Eclaboussures Majeures	Risque environnemental - contient des éclaboussures. Risque modéré. Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau. Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage. Augmenter la ventilation. Stopper les fuites s'il est sûr de le faire. Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. Collecter les résidus réutilisables dans des bidons étiquetés pour un recyclage. Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement. Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains. Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

Manipulation Sure	 Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation. Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré. Evitez la concentration dans les trous et creux. NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé. Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie. Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas. N'utilisez PAS des seaux en plastique. Evitez le contact avec des matériels incompatibles. Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Evitez les dégâts matériels sur les récipients. Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation. Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues. NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	 Stockez-le dans son récipient d'origine. Maintenez les récipients bien scellés. Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré. Stockez-le loin de matériels incompatibles et de récipients contenant des aliments. Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y ait pas de fuite. Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	NE PAS utiliser de containers en aluminium galvanisés ou plaqués. Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
Incompatibilite de Stockage	Évitez les acides forts, les chlorures d'acide, les anhydrides d'acide et les chloroformiates. Eviter une réaction avec des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
sulfate-de-baryum	inhalation 10 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 10 mg/m³ (Locale, chronique) inhalation 10 mg/m³ (Systémique, chronique) * Oral 13 000 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	115 µg/L (L'eau (douce)) 600.4 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 207.7 mg/kg soil dw (sol) 62.2 mg/L (STP)
Produits de réaction de dimères d'acides gras en C18 insaturés avec des polyéthylènepolyamines	cutanée 1.1 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 3.9 mg/m³ (Systémique, chronique) cutanée 0.56 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 0.97 mg/m³ (Systémique, chronique) * Oral 0.56 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	0.004 mg/L (L'eau (douce)) 0 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.041 mg/L (Eau (Marine)) 411.01 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 41.1 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 82.18 mg/kg soil dw (sol) 3.14 mg/L (STP)
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	cutanée 1.1 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 3.9 mg/m³ (Systémique, chronique) cutanée 0.56 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) * inhalation 0.97 mg/m³ (Systémique, chronique) * Oral 0.56 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *	0.004 mg/L (L'eau (douce)) 0 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.043 mg/L (Eau (Marine)) 434.02 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 43.4 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 86.78 mg/kg soil dw (sol) 3.84 mg/L (STP)
2-pipérazin-1-yléthylamine	cutanée 3.33 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 10.6 mg/m³ (Systémique, chronique) inhalation 15 µg/m³ (Locale, chronique) inhalation 10.6 mg/m³ (Systémique aiguë) inhalation 80 mg/m³ (Local, aiguë)	0.058 mg/L (L'eau (douce)) 0.006 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.58 mg/L (Eau (Marine)) 215 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 21.5 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 1 mg/kg soil dw (sol) 250 mg/L (STP)

^{*} Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME	sulfate-de-baryum	Poussières réputées sans effet spécifique	10, 5 a mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Limites d'urgence

Composant TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
------------------	--------	--------

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
sulfate-de-baryum	15 mg/m3	170 mg/m3	990 mg/m3
Produits de réaction de dimères d'acides gras en C18 insaturés avec des polyéthylènepolyamines	30 mg/m3	330 mg/m3	2,000 mg/m3
3,6-diazaoctane- éthylènediamine; triéthylènetétramine	3 ppm	14 ppm	83 ppm
2-pipérazin-1-yléthylamine	6.4 mg/m3	71 mg/m3	420 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-{[2- (pipérazin- 1-yl)éthyl]carbamoyl}propyle	Pas Disponible	Pas Disponible
sulfate-de-baryum	Pas Disponible	Pas Disponible
Produits de réaction de dimères d'acides gras en C18 insaturés avec des polyéthylènepolyamines	Pas Disponible	Pas Disponible
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane- 1,2-diamine	Pas Disponible	Pas Disponible
3,6-diazaoctane- éthylènediamine; triéthylènetétramine	Pas Disponible	Pas Disponible
2-pipérazin-1-yléthylamine	Pas Disponible	Pas Disponible

Banding d'exposition professionnelle

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle	
Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-{[2- (pipérazin- 1-yl)éthyl]carbamoyl}propyle	E	≤ 0.1 ppm	
Produits de réaction de dimères d'acides gras en C18 insaturés avec des polyéthylènepolyamines	E	≤ 0.1 ppm	
Dimères d'acides gras en C18 nsaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane- 1,2-diamine	E	≤ 0.1 ppm	
3,6-diazaoctane- éthylènediamine; triéthylènetétramine	E	≤ 0.1 ppm	
2-pipérazin-1-yléthylamine	D	> 0.1 to ≤ 1 ppm	
Notes:	bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CFC), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs		

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

Ces guides d'exposition ont été déduits d'un niveau seuil d'évaluation du risque et ne devraient pas être interprétés comme des limites de sécurité univoques. Les ORGS représentent une moyenne dur une période 8 heures à moins qu'il ne soit spécifié quelque chose d'autre.

CR = Rsique de cancer/10000 ; UF = Facteur d'Incertitude :

TLV supposé être adéquat pour protéger une santé reproductive :

LOD : Limite de détection

Les finalités toxiques ont également été identifiées comme :

 $\label{eq:decomposition} D = D \\ \text{\'e} \\ \text{veloppement} \; ; \; R = Reproduct \\ \text{if} \; ; \; TC = C \\ \text{anc\'erig\`ene traversant le placenta}.$

Jankovic J., Drake F.: A Screening Method for Occupational Reproductive American Industrial Hygiene Association Journal 57: 641-649 (1996)

Les individus exposés **NE SONT RAISONNABLEMENT PAS** supposés comme étant avertis, par l'odeur, que le Standard d'Exposition est dépassé. Le Facteur Odorant de Sécurité (OSF) est déterminé pour tomber soit en Classe C, D ou E.

Le Facteur Odorant de Sécurité (OSF) est défini comme :

OSF = Exposition standard (TWA) ppm / Valeur Odorante Seuil (OTV) ppm

Classification en Classes comme suit :

ClasseOSF Description

- A 550 Plus de 90% des individus exposés sont avertis par l'odeur que le Standard d'Exposition (TLV-TWA par exemple) a été atteint, même si distrait par des activités professionnelles.
- B 26-550Même chose pour 50-90% des personnes distraites.
- C 1-26 Même chose pour moins de 50% des personnes étant distraites
- D 0.18-1 10-50% des personnes averties comme étant testées perçoivent par l'odeur que le Standard d'Exposition a été atteint.
- E <0.18

En tant que fumées de procédés de colle :

MEL-TWA: 0.6 mg/m3 tel que les solubles de cyclohexane [HSE, UK]

BRMA-TWA: 0.25 mg/m3 tel que les solubles de cyclohexane [BRMA Code de Practique]

La fumée de colle est un mélange complexe et indéterminé de substances et est définie comme 'fumée produite par le mélange et le malaxage de colle naturelle et de polymères synthétiques combinés avec des produits chimiques et dans les procédés qui transforment le mélange résultant en produits finis ou en partie de produits finis et incluant toutes les procédures d'inspection dans lesquelles les fumées continuent d'être impliquées'.

'Fumée' décrit généralement des particules solides générées par des réactions chimiques ou par une condensation de l'état gazeux, habituellement après une évaporation des substances fondues, et souvent accompagnée par une réaction chimique telle qu'une rupture d'oxydation ou thermique.

Plusieurs agents chimiques peuvent apparaître dans les fumées de colle qui sont des cancérigènes animaux ou expérimentaux, toutefois, en raison du nombre de produits chimiques utilisés ou formés durant la production de colle, des difficultés surviennent dans l'attribution d'effet particulier pour une exposition donnée. Un cancer de l'estomac a été associé avec le travail dans les emplois en départ de la ligne de production; un cancer des poumons et des œsophages inférieurs avec tous les procédés et une lymphome avec les emplois dans lesquels une exposition couplée aux solvants survient. D'autres cancers ont également été rapportés avec des tumeurs au foie apparaissant comme phénomène secondaire. Aucun niveaux de non-effets n'a été déterminé.

Deux études ne montrent aucun excès de cancer de la vessie chez les ouvriers entrant dans l'industrie après 1950 : l'excès de risque avant cette date est supposé résulter de l'exposition aux béta-naphthylamines résiduels utilisés auparavant comme anti-oxydants.

En tant que poussières de procédés de la colle :

MEL-TWA: 6 mg/m3 [HSE, UK]

La poussière de procédés avec de la colle est un mélange complexe et variable de particules définies comme 'poussière apparaissant dans les étapes de production de la colle que les ingrédients sont manipulés, pesés, ajoutés à ou mélangés avec des élastomères naturels ou synthétiques. Cela n'inclut pas les poussières provenant de l'abrasion de colle traitée mais apparaît durant la préparation des composés de colle synthétique ou naturelle.

Il y a quelques preuves qu'une exposition professionnelle aux poussières de colle produit une incidence accrue sur le cancer de l'estomac. Les données HSE concluent qu'il y a un faible mais significatif excès des cancers de m'estomac associés avec les procédés initiaux de production de colle. Un cancer de l'estomac représente un marqueur de classe sociale important, qui peut conduire à une surestimation du risque. Un rapport provenant des Etats-Unis décrit qu'une exposition dans les lieux de production de colle produit une maladie pulmonaire mais ceci n'a pas été conforté par une épidémiologie anglaise ni par des rapports de l'industrie.

Aucun niveau de non-effet n'a été déterminé. La MEL était considérée appropriée car elle était perçue comme relativement pratique pour l'industrie pour satisfaire à cette valeur. Les durcisseurs polyamide ont une volatilité et une toxicité bien réduites et sont bien moins irritants pour la peau et les yeux que les durcisseurs d'amide. Toutefois, les polyamides commerciaux peuvent contenir un pourcentage de résidu d'amide non-réagi et tout contact inutile devrait être évité.

Le TLV-TWA recommandé est basé sur des résultats satisfaisants réalisés durant l'emploi d'une limite interne pour le nitrate de baryum dans un laboratoire national. On ne connaît pas quel degré de sécurité ajoutée cette limite incorpore.

8.2. Contrôles de l'exposition

Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vélocités 'd'échappement' différentes, qui à leurs tours, déterminent les 'vélocités de capture' de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

Type de contanimant :	Vitesse de l'air:
Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)	0,25-0,5 m/s (50-100 f/min)
aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0.5-1 m/s (100-200 f/min.)
Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min)
Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide).	2,5-10 m/s (500-2000 f/min)

8.2.1. Contrôle d'ingéniérie approprié

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle
1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1: Perturbation des courants d'air de la pièce
2: Contaminants à faible vélocité ou à valeur de nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité
3: Intermittent, faible production	3: Forte production, utilisation importante
4: Large hotte ou masse d'air importante en mouvement	4: Petite hotte – contrôle local uniquement.

Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

8.2.2. Protection Individuelle













Protection des yeux/du visage.

- Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
- ► Masque chimique.
- Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.

Protection de la peau

Voir protection Main ci-dessous

NOTE: Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à

Protection des mains / pieds

l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.

La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et et doit être observé lors du choix final

L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace.Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé

des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent:

- Fréquence et la durée de contact,
- La résistance chimique du matériau du gant,
- L'épaisseur du gant et
- dextérité

Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS / NZS 2161,1 ou équivalent national).

- ► En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, un gant avec une classe de protection de 5 ou plus (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé.
- Quand un contact bref, des gants avec une classe de protection de 3 ou plus (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national) est recommandé.
- Certains types de polymères à gants sont moins touchés par le mouvement et cela doit être pris en compte lors de l'examen des gants pour une utilisation à long terme.
- Les gants contaminés doivent être remplacés.

Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit:

- ► Excellente lorsque le temps de pénétration> 480 min
- ▶ Bonne lorsque le temps de pénétration> 20 min
- ▶ Juste quand le temps de pénétration <20 min
- ▶ Médiocre lorsque le matériau des gants se dégrade

applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0,35 mm, il est recommandé.

Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants.

Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant. Par conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques. Par exemple:

- · Gants aminci (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique, puis éliminés.
- · Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres.

Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

- Durant la manipulation des résines d'époxy de niveau liquide, porter des gants de protection chimique (e.g. nitrile ou caoutchouc nitrilebutatoluène), des bottes et des tabliers.
- ▶ NE PAS utiliser de coton ou de cuir (qui absorbe et concentre la résine), du chlorure de polyvinyle, des gants en caoutchouc ou polyéthylène (qui absorbent la résine).
- ▶ NE PAS utiliser de crèmes barrières contenant des graisses émulsifiantes et des d'huiles car elles peuvent absorber la résine, des crèmes à base de silicium devraient être vérifiées avant leurs utilisations.

Protection corporelle

Voir Autre protection ci-dessous

Autres protections

- ▶ Tenue complète
- ► Tablier en P.V.C.
- ► Crème protectrice
- ► Crème nettoyante pour la peau.
- Unité de lavement des yeux.

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

'Forsberg Clothing Performance Index'.

L(Les)'effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

9200-B Adhésif Époxy Structurel (Partie B)

Matériel	СРІ
BUTYL	A
NEOPRENE	С
NITRILE	С
PE/EVAL/PE	С
VITON	С

- * CPI Index de Performance Chemwatch
- A: Meilleure Sélection
- B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.
- C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

Protection respiratoire

Filtre de type AK-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

le choix du type et de la classe du respirateur dépendra du niveau du contaminant de la zone respirable et de la nature chimique du contaminant. Les facteurs de protection (définie comme étant le ratio entre le contaminant à l'extérieur et à l'intérieur du masque) peut également être important.

Niveau de la zone respirable ppm (volume)	Facteur de protection maximum	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral
1000	10	AK-AUS P2	-
1000	50	-	AK-AUS P2
5000	50	Conduit d'air *	-
5000	100	-	AK-2 P2
10000	100	-	AK-3 P2
	100+		Conduit d'air*

* - Débit continu ** - Débit continu ou demande à pression positive

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des maques à cartouches est considérée comme appropriée.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	amber		
État Physique	liquide	Densité relative (l'eau = 1)	1.18
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	>20.5
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	>122	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible BuAC = 1	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Sans Objet	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	<0.001	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité	Immiscible	pH en solution (%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	 Présence de matériaux incompatibles. Le produit est considéré stable. Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé

Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel.

L'inhalation de durcisseurs d'amine de résine d'époxyde (comprenant les polyamines et les additifs d'amines) peut provoquer des spasmes des

bronches et des périodes de toux durant plusieurs jours après l'arrêt de l'exposition. Même de faibles traces de ces vapeurs peuvent déclencher une réaction intense chez les personnes présentant un 'asthme aux amines'. La littérature contient plusieurs exemples d'intoxication systémiques après l'utilisation d'amines dans les systèmes de résines d'époxyde.

Les effets et symptômes causés par le cyanure d'hydrogène dépendent de l'intensité et de la durée de l'exposition. Une inhalation de courte durée de 20-40 ppm de cyanure d'hydrogène peut engendrer de légers symptômes, tandis qu'une dose de 270 ppm peut être fatale en une minute. Les expositions aiguës aux cyanures sont la cause de décès par cyanose et suffocation. Des expositions à de très faibles doses de cyanure d'hydrogène peuvent provoquer des faiblesses, maux de tête, confúsions, nausées et vomissements. Une pression sanguine habituelle avec un pouls rapide est habituelle dans les cas non sévères. La respiration varie avec l'intensité de l'exposition : rapide pour une exposition légère, ou lente et haletante en cas d'exposition importante. Les symptômes d'une exposition légère disparaissent quand l'exposition s'arrête.

Ingestion

Une ingestion d'agents d'amine d'époxy-curing (durcisseurs) peut causer une douleur abdominale importante, une nausée, un vomissement et une diarrhée. Le vomit peut contenir du sang et des muqueuses. Si la mort ne survient pas dans les 24 heures, il peut se produire une amélioration chez les patients pour 2-4 jours uniquement, suivi ensuite par un soudain retour de la douleur abdominale, une forte rigidité abdominale ou une hypotension; cela indique que des dommages corrosifs à retardement au niveau gastriques ou au niveau des œsophages ont eu lieu.

L'ingestion de composés solubles de baryum peut engendrer une ulcération des muqueuses des voies gastro-intestinales, une rigidité des muscles du visage et du coup, une gastro-entérite, un vomissement, une diarrhée, des tremblements musculaires et une paralysie, une anxiété, une faiblesse, un souffle laborieux, des irrégularités cardiaques dues aux contractions des muscles lisses cardiaques et striés (souvent violentes et douloureuses), un pouls lent et irrégulier, une hypertension, des convulsions et une défaillance respiratoire.

Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis.

Contact avec la peau

Le liquide peut être miscible dans les graisses ou les huiles et peut dégraisser la peau, produisant une réaction cutanée décrite comme dermite de contact non-allergique. Il est peu probable que le produit produit une dermite irritante comme décrite dans les Directives CE.

Les agents aminés d'époxy-curatif (durcisseurs) peuvent provoquer en premier lieu des irritations de la peau et des dermatoses d'hypersensibilité chez les individus prédisposés. Les réactions cutanées comprennent des démangeaisons intolérables et d'important boursouflements du visage. Des ampoules, avec suintements importants de liquide et des croûtes et écailles peuvent également apparaître. Les personnes présentant des «dermatoses aux amines» peuvent encourir des réactions dramatique si elles sont exposées de nouveau à de faibles quantités. Les personnes fortement sensibles peuvent même réagir aux résines originales contenant de faibles quantités de durcisseurs d'amines n'ayant pas réagit. De faibles quantités d'amines volatiles peuvent accélérer les symptômes dermatologiques chez les individus sensibles. Des expositions prolongées ou répétées peuvent produire une nécrose des tissus.

Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.

Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.

Yeux

Lorsqu'il est appliqué sur les yeux des animaux, le matériau produit des lésions oculaires graves qui sont présentes vingt-quatre heures ou plus après l'instillation.

Les fumées des amines volatiles entraînent des irritations de l'œil, des larmoiements, des conjonctivites et des œdèmes mineurs transitoires qui créent des halos autour des lumières (glaucopsie). Cette conséquence disparaît d'elle même quelques heures après la fin de l'exposition et n'entraînent pas de répercussions physiologiques Bien que l'œil n'est pas abîmé, la glaucopsie prédispose un individu à des accidents physiques et réduit ses capacités lorsqu'il doit conduire un véhicule par exemple. Un contact direct et local avec un liquide peut endommager l'œil de manière permanente dans le cas d'un poids moléculaire faible.

Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire.

Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Un dommage important (perturbation fonctionnelle évidente ou changement morphologique qui peuvent avoir une signification toxicologique) est vraisemblablement provoqué par une exposition prolongée ou répétée. Comme règle, le produit crée, ou contient une substance qui produit des lésions importantes. Un tel dommage peut devenir apparent à la suite d'une application directe dans les études de toxicité sub-chronique (90 jours) ou à la suite de sub-aigué (28 jours) ou à la suite des test de toxicité chroniques (2 ans).

L'exposition au produit peut poser des problèmes pour la fertilité humaine, généralement sur la base du fait que les résultats des études sur les animaux fournissent des preuves suffisantes pour provoquer une forte suspicion d'altération de la fertilité en l'absence d'effets toxiques, ou des signes d'altération de la fertilité se produisant à peu près aux mêmes niveaux de dose que d'autres effets toxiques, mais qui ne sont pas une conséquence secondaire non spécifique d'autres effets toxiques.

Chronique

L'exposition au matériel peut entraîner des problèmes chez l'homme dus à l'apparition d'effets toxiques, selon les résultats d'études sérieuses sur des animaux. Ces preuves suffisent pour affirmer l'apparition de toxicité en absence de signes de toxicité de la mère ou en présence de doses similaires à d'autres effets toxiques qui ne sont toutefois pas une conséquence secondaire non-spécifique des autres effets toxiques. Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir, selon au moins une des Classes étudiées, des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles il n'existe toutefois que des données inappropriées pour faire une estimation satisfaisante. Les agents aminés d'époxy-curatif (durcisseurs) peuvent provoquer en premier lieu des irritations de la peau et des dermatoses d'hypersensibilité chez les individus prédisposés. Les réactions cutanées comprennent des démangeaisons intolérables et d'important boursouflements du visage. Des ampoules, avec suintements importants de liquide et des croûtes et écailles peuvent également apparaître. Les personnes présentant des «dermatoses aux amines» peuvent encourir des réactions dramatique si elles sont exposées de nouveau à de faibles quantités. Les personnes fortement sensibles peuvent même réagir aux résines originales contenant de faibles quantités de durcisseurs d'amines n'ayant pas réagit. De faibles quantités d'amines volatiles peuvent accélérer les symptômes dermatologiques chez les individus sensibles. Des expositions prolongées ou répétées peuvent produire une nécrose des tissus.

Une sensibilisation peut aboutir à de sévères réponses à de très faibles niveaux d'exposition, i.e. hypersensibilité. Les personnes sensibilisées ne devraient pas être autorisées à travailler dans des situations ou une exposition peut survenir.

9200-B Adhésif Époxy Structurel (Partie B)

TOXICITÉ	IRRITATION
Pas Disponible	Pas Disponible

Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-{[2-(pipérazin-1-yl)éthyl]carbamoyl}propyle

TOXICITÉ	IRRITATION
Dermique (rat) LD50: >3000 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): irritant *
Inhalation(Rat) LC50; 5.61 mg/L4h ^[2]	Skin: irritant, Draize Score 3.6*
Oral(Rat) LD50; >15380 mg/kg ^[2]	

sulfate-de-barvum

TOXICITÉ	IRRITATION
Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Pas Disponible
Oral(Souris) LD50; >3000 mg/kg ^[2]	

Produits de réaction de dimères d'acides gras en C18 insaturés avec des

TOXICITÉ	IRRITAT	ION

	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1] Pas Disponible			Pas Disponible
polyéthylènepolyamines	Oral(Lapin) LD50; 800 mg/kg ^[2]			
Dimères d'acides gras en C18	TOXICITÉ			IRRITATION
insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]			Pas Disponible
N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-	Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg ^[1]			1 as Disponible
1,2-diamine	Oral(Nat) ED30, 22000 Hig/kgt 2			
	TOXICITÉ		IRRITATION	
0.0 (5	Dermiquel (lapin) LD50: 805 mg/kg ^[2]	ermiquel (lapin) LD50: 805 mg/kg ^[2] Eye (rabbit):20 mg/24 h -		moderate
3,6-diazaoctane- éthylènediamine;	Oral(Rat) LD50; 2500 mg/kg ^[2]	ral(Rat) LD50; 2500 mg/kg ^[2] Eye (rabbit); 49 mg -		/ERE
triéthylènetétramine		Skin (rabbit): 490 mg		en SEVERE
			Skin (rabbit): 5 mg/24 SE	VERE
	TOXICITÉ	IRRITA		
	Dermiquel (lapin) LD50: 880 mg/kg ^[2]		obit): 20 mg/24h - mod	
2-pipérazin-1-yléthylamine	Oral(Rat) LD50; 2410 mg/kg ^[2]		ucun effet nocif observé (r	non irritant) ^[1]
		· ·	bbit): 0.1 mg/24h - mild bbit): 5 mg/24h - SEVERE	<u> </u>
			fet nocif observé (irritant) [[]	
			,	
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enr sauf les données spécifiées soient extraites du RTE	•	•	
PAR LE GROUPE 1-CYA 1-MÉTHYL-3-{[2-(PIPÉRA: 1-YL)ÉTHYL]CARBAMOYL}PROP' SULFATE-DE-BARY	ZIN- YLE Le produit peut causer une irritation de la peur rougeurs, des tuméfactions, une production d' YUM Aucune donnée toxicologique aiguë significat Une attention particulière est attirée sur la dia l'asthme bronchique allergique et à l'eczéma	de vésicules, la format tive n'a été identifiée la athèse dite atopique q atopique (neuroderma	ion d'écailles et un épaiss ors de la recherche bibliog ui se caractérise par une s atite) qui est associée à ur	graphique. sensibilité accrue à la rhinite allergique, à ne augmentation de la synthèse des IgE.
l'asthme bronchique allergique et à l'eczéma atopique (neurodermatite) qui est associée à une augmentation de la s Les alvéolites allergiques exogènes sont introduit principalement par des imuno-complexes allergènes spécifiques or réactions à médiations cellulaires (lymphocytes T) peuvent être impliqués. Une telle allergie est de type retardataire rapport au début de l'exposition. De nombreuses études sur le potentiel de sensibilisation du coco-amide DEA indiquent que cet amide acide gras in contact allergique et un certain nombre de rapports sur des tests de patchs pour allergie cutanée au coco-amide DE Ces tests indiquent que l'allergie au coco-amide DEA est de plus en plus commune. Les alkanolamides sont fabriqués par condensation de diéthanolamine et de l'ester méthylique d'un acide gras à lon alkanolamides sont susceptibles de former de la nitrosamine, ce qui constitue un problème de santé potentiel. Une o nitrosamine est possible soit depuis une contamination pré-existante du diéthanolamine utilisé dans la production du soit depuis la formation de nitrosamine par des agents de nitrosation dans des formules contenant du coco-amide DEA cosmetic Directive (2000), le coco-amide DEA ne doit pas être utilisé dans des produits contenant du coco-amide DEA cosmetic Directive (2000), le coco-amide DEA ne doit pas être utilisé dans des produits contenant des agents de ni des risques de formation de N-nitrosamines. Dans les cosmétiques, le contenu maximal autorisé est de 5 % de diall gras, et le contenu maximal en N-nitrosodialkanolamides est de 50 mg/kg. Le conservateur 2-bromo-2-nitropropane de nitrosation reconnu pour les amines et amides secondaires et tertiaires. Des essais de modélisation ont indiqué o 2-nitropropane-1,3-diol peut conduire à une N-nitrosation du diéthanolamine pour former un composé cancérigène, N-nitrosodiéthanolamine, qui est un cancérigène puissant du foie chez les rats (IARC 1978). Plusieurs amides d'acide gras ont été testés lors d'essais de génotoxicité à court terme. Aucune indication d		est de type retardataire de 4 heures par cet amide acide gras induit une dermatose de anée au coco-amide DEA ont été publiés. Le d'un acide gras à longue chaîne. Les le santé potentiel. Une contamination par sé dans la production du coco-amide DEA, tenant du coco-amide DEA. Selon la tenant des agents de nitrosation en raison prisé est de 5 % de dialkanolamides d'acide 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol est un agent odélisation ont indiqué que le 2-bromo-composé cancérigène, le une indication d'un potentiel quelconque de ais de mutagénicité et n'a pas présenté ons de hamsters. Le coco-amide DEA n'a pas ec ou sans activation métabolique.		
3,6-DIAZAOCTA ÉTHYLÈNEDIAMI TRIÉTHYLÈNETÉTRAM	NE- NE; aux irritants peut produire des conjonctivites.		•	ortante. Une exposition prolongée ou répétée les dans le développement de l'embryon
9200-B Adhésif Époxy Struct (Partie B) & DIMÈRES D'ACII GRAS EN C18 INSATUR POLYMÉRISÉS AVEC DES ACII GRAS DE TALLÖL ET LA N,N'-BI AMINOÉTHYL)ÉTHANE-1,2-DIAM & 3,6-DIAZAOCTA ÉTHYLÈNEDIAMI TRIÉTHYLÈNETÉTRAMIN 2-PIPÉRAZIN-1-YLÉTHYLAM	Les informations suivantes concernent les ail Lés, DES Clautes réactions cutanées allergiques, par d'anticorps. L'importance de l'allergène de co la substance et les possibilités de contact avoi largement distribuée peut être un allergène p d'individus entrent en contact. D'un point de v chez plus de 1 % des possonnes testées	Les informations sulvantes concernent les allergenes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcement specifiques à ce produit. Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quinc La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, par exemple l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires liées à la présence d'anticorps. L'importance de l'allergène de contact n'est pas simplement déterminée par son potentiel de sensibilisation : la distribution de la substance et les possibilités de contact avec celle-ci sont tout aussi importantes. Une substance faiblement sensibilisante mais largement distribuée peut être un allergène plus important qu'une substance à fort potentiel de sensibilisation mais avec laquelle peu d'individus entrent en contact. D'un point de vue clinique, les substances sont remarquables si elles produisent une réaction allergique chez plus de 1 % des personnes textées.		
ACRYLONITRILE POLYMÉR AVEC LE BUTA-1,3-DIÈNE, TERM PAR LE GROUPE 1-CYA 1-MÉTHYL-3-{[2-(PIPÉRA: 1-YL)ÉTHYL]CARBAMOYL}PROP' & PRODUITS DE RÉACTION DIMÈRES D'ACIDES GRAS EN	SÉ NÉ O- Le produit peut produire une irritation modérée des yeux aboutissant à une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites. DE DE			e exposition prolongée ou répétée aux

INSATURÉS AVEC DES **POLYÉTHYLÈNEPOLYAMINES &** 2-PIPÉRAZIN-1-YLÉTHYLAMINE

ACRYLONITRILE POLYMÉRISÉ AVEC LE BUTA-1,3-DIÈNE, TERMINÉ PAR LE GROUPE 1-CYANO-1-MÉTHYL-3-{[2-(PIPÉRAZIN-1-YL)ÉTHYL]CARBAMOYL}PROPYLE & PRODUITS DE RÉACTION DE DIMÈRES D'ACIDES GRAS EN C18 **INSATURÉS AVEC DES** POLYÉTHYLÈNEPOLYAMINES & 3,6-DIAZAOCTANE-ÉTHYLÈNEDIAMINE: TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE & 2-PIPÉRAZIN-1-YLÉTHYLAMINE

Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance, Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophille, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulaire) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus.

3,6-DIAZAOCTANE-ÉTHYLÈNEDIAMINE; TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE & 2-PIPÉRAZIN-1-YLÉTHYLAMINE

Le produit peut causer une irritation importante de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.

toxicité aiguë	×	Cancérogénicité	×
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	✓
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	×
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✓	STOT - exposition répétée	×
Mutagénéïté	×	risque d'aspiration	X

Légende: Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification Données nécessaires à la classification disponible

11.2.1. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

SECTION 12 Informations écologiques

2.1. Toxicité								
9200-B Adhésif Époxy	ENDPOINT	Durée de l'essai (heure	es)	espèce	Valeur	source		
Structurel (Partie B)	Pas Disponible	Pas Disponible		Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Dispo	onible	
Acrylonitrile polymérisé avec								
le buta-1,3-diène, terminé par	ENDPOINT	Durée de l'essai (heure	es)	espèce	Valeur	source		
le groupe 1-cyano-1-méthyl- 3-{[2-(pipérazin- 1-yl)éthyl]carbamoyl}propyle	Pas Disponible	Pas Disponible		Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Dispo	Pas Disponible	
	FURROUNT	Section In Head of the control				Valence		
	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce			Valeur	source 2	
sulfata da hamilia	NOEC(ECx)	72h 96h		es ou d'autres plantes	aquatiques	>=1.15mg/l		
sulfate-de-baryum	LC50 EC50	72h		Poisson		>3.5mg/l	2	
				Les algues ou d'autres plantes aquatiques		>1.15mg/l	4	
	EC50	48h	crustacés	•		32mg/l	4	
	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures) espèce			Valeur	source		
Produits de réaction de	NOEC(ECx)	72h	Les algu	Les algues ou d'autres plantes aquatiques		1.25mg/l	2	
limères d'acides gras en C18 insaturés avec des	LC50	96h	Poisson	Poisson			2	
polyéthylènepolyamines	EC50	72h	Les algu	ues ou d'autres plantes	aquatiques	4.11mg/l	2	
	EC50	48h	crustacé	crustacés		5.18mg/l	2	
	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce			Valeur	source	
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec	NOEC(ECx)	72h	Les algu	ues ou d'autres plantes	aquatiques	0.5mg/l	2	
des acides gras de tallöl et la	LC50	96h	Poisson			7.07mg/l	2	
I,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane- 1.2-diamine	EC50	72h	Les algu	ues ou d'autres plantes	aquatiques	4.34mg/l	2	
1,2-0101111116	EC50	48h	crustacé	és		7.07mg/l	2	
						1		
3,6-diazaoctane-	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce			Valeur	source	
éthylènediamine;	LC50	96h	Poisson			180mg/l	1	
triéthylènetétramine	EC50	48h	crustacé	S		31.1mg/l	1	

	F040(F0.)	701	1	0.07//	1.
	EC10(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.67mg/l	1
	BCF	1008h	Poisson	<0.5	7
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	2.5mg/l	1
	ErC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	2.5mg/l	1
	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	NOEC(ECx)	48h	crustacés	18mg/l	1
2-pipérazin-1-yléthylamine	LC50	96h	Poisson	>100mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	495mg/l	1

Léaende:

Extrait de 1. Donnees de toxicite de IUCLID 2. Substances enregistrees par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicite aquatique 4. Base de donnees ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Donnees de toxicite aquatique 5. Donnees d'evaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Donnees de bioconcentration 7. METI (Japon) - Donnees de bioconcentration

32mg/l

crustacés

Sur la base des preuves disponibles concernant soit la toxicité, la persistance, le potentiel à l'accumulation et ou le comportement et le futur environnemental observé, le produit peut présenter un danger, immédiat ou à long terme et/ou retardé, à la structure et/ou au fonctionnement des écosystèmes naturels.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

48h

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

Les données d'études sur l'eau du robinet faites avec des volontaires humains indiquent que les sulfates produisent un effet laxatif à des concentrations de 1000-1200 mg/litre, mais n'enregistrent pas d'augmentation dans les diarrhées, de hydratation et perte de poids. La présence de sulfate dans l'eau potable peut aussi lui donner un goût notable ; la concentration de sulfate qui indique le seuil de goût le plus faible est d'approximativement 250 mg/litre comme le sel sodium.

Le sulfate peut aussi contribuer à la corrosion des systèmes de distribution.

FC50

Aucunes directives de santé valables en ce qui concerne le sulfate dans l'eau potable ne sont proposées. Cependant, nous assistons à une probabilité croissante des plaintes consécutives au goût notable de l'eau provoqué par l'augmentation des concentrations dans l'eau au dessus de 500 mg/litre.

Directives du sol:

Critère Hollandais:

Cyanure libre: 1 mg/kg (objectif)

20 mg/kg (intervention)

cyanure complexe (pH 5):

5 mg/kg (objectif)

50 mg/kg (intervention) Standards de la Qualité de l'Air:

Pas de directive de sécurité recommandée en raison des propriétés carcinogènes.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
3,6-diazaoctane- éthylènediamine; triéthylènetétramine	BAS	BAS
2-pipérazin-1-yléthylamine	HAUT	HAUT

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
3,6-diazaoctane- éthylènediamine; triéthylènetétramine	BAS (BCF = 5)
2-pipérazin-1-yléthylamine	BAS (LogKOW = -1.5677)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
3,6-diazaoctane- éthylènediamine; triéthylènetétramine	BAS (KOC = 309.9)
2-pipérazin-1-yléthylamine	BAS (KOC = 171.7)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	В	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	×	×	×
vPvB	X	×	×
Critères PBT remplies?			non
vPvB			non

12.6. Propriétés de perturbation du système endocrinien

Pas Disponible

12.7. Autres effets néfastes

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit /

emballage

- Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides.
- Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible

Autrement:

- Si le conteneur ne peut pas être nettové suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforer les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée.
- Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit. Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.

Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :

- La réduction,
- ▶ La réutilisation
- ▶ Le recvclage

L'élimination (si tout le reste a échoué)

Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarquer que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.

NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.

Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.

Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.

- ▶ Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclages.
- Consulter l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement.
- ▶ Enterrer ou incinérer le résidu dans un lieu approuvé.
- Recycler les containers si possible, sinon les traiter dans un lieu approuvé.

Options de traitement des déchets

Pas Disponible

Options d'élimination par les

Pas Disponible égouts

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

Non Reglemente par terre (ADR), Dispositions particulières 375

Non Reglemente par aérien (ICAO-IATA), Dispositions particulières A197 Non Reglemente par maritime (IMDG), pour 2.10.2.7

Non Reglemente par fluvial (ADN), Dispositions particulières 274 (La disposition de 3.1.2.8 s'applique)

Transport par terre (ADR-RID)

14.1. Numéro ONU	3082	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (contient Produits de réaction de dimères d'acides gras en C18 insaturés avec des polyéthylènepolyamines)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe 9 Risque Secondaire Sans C	Dbjet Control of the
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	Environnement dangereux	
	Identification du risque (Kemle	
14.6. Précautions	Code de classification	9
particulières à prendre par l'utilisateur	Etiquette de danger Dispositions particulières	274 335 375 601
	quantité limitée	5 L
	Code tunnel de restriction	3 (-)

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	3082	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (contient Produits de réaction de dimères d'acides gras en C18 insaturés avec des polyéthylènepolyamines)	
	Classe ICAO/IATA	9
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet
pour lo transport	Code ERG	9L

14.4. Groupe d'emballage	Ш	
14.5. Dangers pour l'environnement	Environnement dangereux	
	Dispositions particulières	A97 A158 A197 A215
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	964
14.6. Précautions	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	450 L
particulières à prendre	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	964
par l'utilisateur	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	450 L
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y964
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	30 kg G

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	3082	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (contient Produits de réaction de dimères d'acides gras en C18 insaturés avec des polyéthylènepolyamines)	
14.3. Classe(s) de danger	Classe IMDG	9
pour le transport	IMDG Sous-risque	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin	
14.6. Précautions	N° EMS	F-A , S-F
particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particuliè	ères 274 335 969
	Quantités limitées	5 L

Le transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU	3082	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU en C18 insaturés avec des po	J POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (contient Produits de réaction de dimères d'acides gras plyéthylènepolyamines)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9 Sans Objet	
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	Environnement dangereux	
	Code de classification	M6
14.6. Précautions	Dispositions particulières	274; 335; 375; 601
particulières à prendre par l'utilisateur	Quantités Limitées	5 L
	Équipement requis	PP
	Feu cônes nombre	0

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

14.8. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-{[2- (pipérazin- 1-yl)éthyl]carbamoyl}propyle	Pas Disponible
sulfate-de-baryum	Pas Disponible
Produits de réaction de dimères d'acides gras en C18 insaturés avec des polyéthylènepolyamines	Pas Disponible
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane- 1,2-diamine	Pas Disponible
3,6-diazaoctane- éthylènediamine; triéthylènetétramine	Pas Disponible
2-pipérazin-1-yléthylamine	Pas Disponible

14.9. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code ICG

Nom du produit	Type de navire
Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-{[2- (pipérazin- 1-yl)éthyl]carbamoyl}propyle	Pas Disponible
sulfate-de-baryum	Pas Disponible
Produits de réaction de dimères d'acides gras en C18 insaturés avec des polyéthylènepolyamines	Pas Disponible
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane- 1,2-diamine	Pas Disponible
3,6-diazaoctane- éthylènediamine; triéthylènetétramine	Pas Disponible
2-pipérazin-1-yléthylamine	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-{[2-(pipérazin-1-yl)éthyl]carbamoyl}propyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants

sulfate-de-baryum Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Produits de réaction de dimères d'acides gras en C18 insaturés avec des polyéthylènepolyamines Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Sans Objet

Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

3,6-diazaoctane-éthylènediamine; triéthylènetétramine Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

2-pipérazin-1-yléthylamine Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, -94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance oule mélange.

état de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-{[2-(pipérazin-1-yl)éthyl]carbamoyl}propyle; sulfate-de-baryum; Produits de réaction de dimères d'acides gras en C18 insaturés avec des polyéthylènepolyamines; Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine; 3,6-diazaoctane-éthylènediamine; triéthylènetétramine; 2-pipérazin-1-yléthylamine)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Non (Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-{[2-(pipérazin- 1-yl)éthyl]carbamoyl}propyle; Produits de réaction de dimères d'acides gras en C18 insaturés avec des polyéthylènepolyamines)
Japon - ENCS	Non (Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-{[2-(pipérazin- 1-yl)éthyl]carbamoyl}propyle; Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine)
Corée - KECI	Oui
New Zealand - NZIoC	Oui

Inventaire national	Statut
Philippines - PICCS	Oui
ÉU.A TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexico - INSQ	Non (Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-{[2-(pipérazin-1-yl)éthyl]carbamoyl}propyle)
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Non (Acrylonitrile polymérisé avec le buta-1,3-diène, terminé par le groupe 1-cyano-1-méthyl-3-{[2-(pipérazin- 1-yl)éthyl]carbamoyl}propyle; Produits de réaction de dimères d'acides gras en C18 insaturés avec des polyéthylènepolyamines; Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine)
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

date de révision	14/01/2022
date initiale	27/03/2016

Codes pleine de risques de texte et de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

- EN 166 Protection individuelle des yeux
- EN 340 Vêtements de protection
- EN 374 Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.
- EN 13832 Protection des chaussures contre les produits chimiques
- EN 133 Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- ▶ PC-TWA: Concentration admissible Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC-STEL: Concentration admissible Limite d'exposition à court terme
- ▶ IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ► STEL: Limite d'exposition à court terme
- TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ► ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- ▶ LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ► TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- ► OTV: Valeur seuil de l'odeur
- BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- ▶ AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- DSL: Liste des substances domestiques
- NDSL: Liste des substances non domestiques
- ► IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ► EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ► ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- ► INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- NCI: Inventaire national des produits chimiques
- FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Raison du Changement